



EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE VANNES,  
L'INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE  
**Propose un concours de broderie et une exposition,**  
pour l'été 2011, au Château de l'Hermine  
*D'îles en aiguille... au fil du temps.*

### ORGANISATION

Viviane Hélias, Hélène Cario, Daniel Goiset : brodeurs ;  
Monig Loosen-Baron : section Art et Architecture de l'Institut Culturel de Bretagne.  
Administrateur : Bernard Le Floc'h, premier Vice-président de l'Institut Culturel de Bretagne,  
animateur du Conseil de programmation et d'animation.

### INSCRIPTIONS

- A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010.
- Remise des ouvrages pour le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à :  
**Institut Culturel de Bretagne**  
6 rue Porte Poterne  
56000 VANNES  
Tél. : 02.97.68.31.10 – Fax : 02.97.68.31.18  
Courriel : arzela.roy@skoluhelarvro.org

### PUBLIC CONCERNÉ

Deux catégories de brodeurs :

- Concours Professionnels, après justifications de leur qualité.
- Concours Amateurs.

Un ouvrage par concurrent.

La participation au concours est gratuite mais est conditionnée à la rédaction d'une fiche d'inscription. Aucune condition d'âge n'est exigée mais seules les personnes physiques peuvent participer au concours, à titre individuel.

### THEME

#### La naissance des îles du Mor Bihan

*Les fées chassées de leur vallée par les humains versèrent tant de larmes que celles-ci donnèrent naissance à la « petite mer ». Elles y jetèrent leur couronne de fleurs faisant émerger 365 îles. Parures brodées et dentelles s'en font encore l'écho et s'ornent de bouquets pour habiller les belles, en souvenir des fées.*

Interprétation libre, figurative ou abstraite.

### EXPOSITION

Les ouvrages réalisés seront présentés de façon anonyme de juillet à août 2011 au château DE L'HERMINE-à Vannes, dans le cadre d'une exposition sur la broderie et la dentelle en Bretagne.

Cette exposition s'intéressera tout particulièrement au développement de ces travaux d'aiguilles en pays vannetais : techniques, artisanat, histoire, costumes traditionnels, créations contemporaines, représentation dans l'art (peinture, faïences...).

L'exposition devrait être réalisée en partenariat avec l'agence culturelle de Bretagne (Josselin).



## RECOMPENSES

Trois prix par catégorie.

▪ **Professionnels :**

1 <sup>er</sup> prix	1000 €
2 <sup>ème</sup> prix	800 €
3 <sup>ème</sup> prix	500 €

▪ **Amateurs :**

1 <sup>er</sup> prix	1000 €
2 <sup>ème</sup> prix	800 €
3 <sup>ème</sup> prix	500 €

▪ **Prix coup de cœur :**

**Un seul prix coup de cœur sera décerné aux deux catégories confondues :**

Coup de cœur	600 €
--------------	-------

## RESULTATS

Ils seront proclamés en août 2011 à l'hôtel de Ville de Vannes en présence des participants et des membres du jury.

## COMPOSITION DU JURY

Le jury sera constitué de brodeurs et d'artistes.

Il sera présidé par Viviane Hélias, brodeuse, titulaire du collier de l'Ordre de l'Hermine.

L'Institut Culturel de Bretagne sera représenté par Monig Loosen-Baron.

La Ville de Vannes et le Conseil général du Morbihan seront représentés.

## CRITERE DE L'EVALUATION DE L'OUVRAGE

Originalité de la création, esthétique de l'œuvre (harmonie d'ensemble, combinaison et équilibre des motifs, choix et harmonie des couleurs), respect des contraintes imposées, qualités techniques, finitions de la pièce (présentation, couture, repassage...).

## CONTRAINTES TECHNIQUES

▪ **Formats** : entre 600 cm<sup>2</sup> et 10 000 cm<sup>2</sup> – ex. : de 30x30 cm à 100x100 cm, toutes dispositions possibles.

▪ **Supports** : tout tissu dont la composition et l'armure sont adaptées aux techniques de broderie du concours (coton, lin, polyester, soie, toile, satin, velours...)

▪ **Fils et ornements** : mouliné de soie, de rayonne ou de coton, coton à broder, soie ou coton perlés, laine, possibilité d'y associer ruban, chenille, perles...

▪ **Points de broderie** : tige, feston, passé plat, passé empiétant ou remordu, bourdon, épine, chaînette, nœud, point d'arme, point de poste...

Tout type de support brodé peut être soumis : cadre, coussin, linge de table, pièce de costume, accessoire de mode, décoration...



## ENREGISTREMENT DES OUVRAGES

Du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

- L'œuvre sera remise repassée, éventuellement amidonnée ou tendue sur un cadre. Une pièce non tendue sera remise sur un rouleau afin de ne pas être froissée.
  - L'envers doit rester visible.
  - L'auteur devra veiller à bien étiqueter l'ouvrage (nom, adresse, téléphone), le cadre ou le rouleau qu'il remettra. Un code sera affecté à chaque œuvre (A1, A2... B1, B2...)
- Les œuvres reçues après le 1<sup>er</sup> juillet ne seront pas prises en compte.

## DROITS

Le candidat au concours accepte que son ouvrage soit exposé au public.

Il autorise la photographie, la vidéo dans le cadre de l'exposition et de publications relatives à cette exposition.

Une mention « toute reproduction à des fins publiques et commerciales est strictement interdite sans l'autorisation de l'auteur » sera affichée lors de l'exposition.

Le créateur du modèle proposé au concours reste propriétaire de son œuvre.

L'inscription au concours vaut acceptation de son règlement.

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. La décision du jury sans recours sera adressée aux intéressés dans un délai de 1 mois. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Il ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Institut Culturel de Bretagne - 6 rue Porte Poterne - 56000 Vannes.

Le règlement du concours est déposé au rang des minutes de la SCP : Levesque, Collard, Breheret Huissiers de justice Vertou, et adressé à toutes personnes en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Institut Culturel de Bretagne / Skol-Uhel ar Vro – 6 rue Porte Poterne – 56000 Vannes.



## CONCOURS DE BRODERIE

### *D'îles en aiguille... au fil du temps.*

#### Fiche d'inscription

A renvoyer par mail ou courrier à l'**Institut Culturel de Bretagne / Skol-Uhel ar Vro**  
**6, rue Porte Poterne | 56000 VANNES**  
tél : 02 97 68 31 13 | fax : 02 97 68 31 18  
Courriel : [arzela.roy@skoluhelarvro.org](mailto:arzela.roy@skoluhelarvro.org)

Vous recevrez un mail ou un courrier de confirmation pour vous confirmer que votre inscription est bien effective, avec votre numéro d'enregistrement.

Les travaux doivent être expédiés à l'Institut Culturel de Bretagne avant le **1<sup>er</sup> juillet, date limite de la réception**. Les travaux reçus après cette date ne seront pas pris en compte.  
**Une inscription préalable est obligatoire.**

Remplir les informations demandées ci-après. Les demandes insuffisamment renseignées ne seront pas prises en compte.

#### **Candidat(s) :**

Prénom du candidat	
Nom du candidat* :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Adresse courrier électronique (facultatif)	
Date de naissance :	

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et en a avoir accepté les termes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[signature]